

GERP (Groupement d'Epargne Retraite Populaire) Longue Vie Association loi 1901

Siège social : 51, rue de Châteaudun – 75009 PARIS

Avis de première convocation à l'Assemblée générale ordinaire

MM les adhérents du GERP (Groupement d'Epargne Retraite Populaire) Longue Vie sont convoqués à l'Assemblée générale ordinaire le **9 novembre 2020 à 11h00**, au 51 rue de Châteaudun, 75009 PARIS, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1) Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 septembre 2020

2) Approbation du budget annuel du plan pour l'exercice 2021

Résolution°1

L'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Comité de surveillance, approuve le budget annuel du plan pour l'exercice 2021

3) Approbation du budget du GERP pour l'exercice 2021

Résolution n°2

L'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, approuve le budget du GERP pour l'exercice 2021.

4) Questions diverses

Le Président

Rappel sur les règles de quorum et de majorité

Conformément à l'article 14.4 des statuts du GERP Longue Vie, « *L'Assemblée générale de l'association ne peut valablement délibérer que si mille membres de l'association ou un trentième des membres au moins sont présents ou représentés. Si, lors de la première convocation, l'assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde assemblée est convoquée. Elle délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.*

Les résolutions présentées en Assemblée générale ordinaire sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés ».